

Le 21 janvier 2025 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 14 janvier 2025, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : JAVALET Claude, LECLER Fabienne, CATHERINE Gabriel, BOUILLON Magali, GOULET Olivier, LEBOUVIER Alain, ENGUERRAND Roger, BOULLOT Jean-Louis, BRIARD Marlène, GAUTIER Christelle, COULLERAY Didier, LERENARD Jacky, DESHAYES Catherine, ASSELIN Grégory, GIRAULT Natacha, VILLAIN Laëtitia, LEREBOURS Marie-Astrid, LEVEZIEL Adeline, ENÉE Jennifer, HERVIEU Jean-Claude.

Absents excusés

HOREL Chantal, JAVALET Aurélie, LECOEUR Benjamin, GUIHENEUC Régine

Absents excusés avec pouvoirs :

Absents non excusés :

LIENARD Edwige, MARIE Romain,

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de voix délibérantes : 20

M. Le maire ouvre la séance avec une minute de silence en hommage à Serge DESVAGES

Mme Marlène BRIARD été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

D-2025-001 : Approbation du compte rendu du 10 décembre 2024 :

Après la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2024, les membres du conseil municipal l'adoptent à l'unanimité

D-2025-002 : Admission en non-valeur- créances éteintes :

Après jugement dans le cadre d'un dossier de surendettement, le conseil municipal est invité à prendre acte d'une décision de créances éteintes, pour un mois de loyer d'un ancien locataire.

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

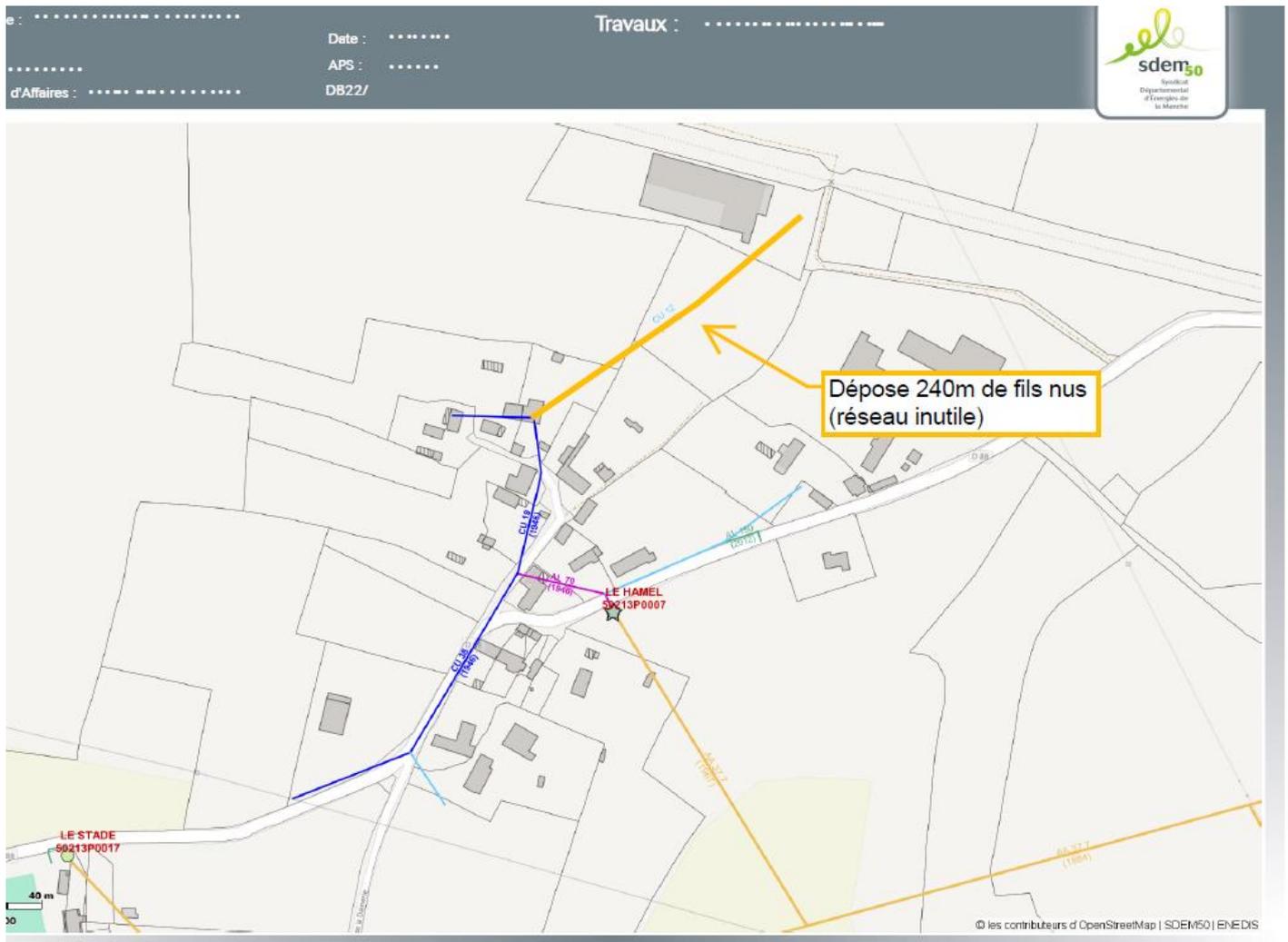
Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	377,62 €	377.62 €
Total	377,62 €	377.62€

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

D-2025-003 : Dépose ligne électrique inutile Le Hamel à Gourfaleur :

M. Le Maire informe que le SDEM 50 par courrier du 23 décembre 2024, a informé la mairie du souhait de déposer le réseau électrique inutile au lieu-dit Le Hamel à Gourfaleur.

2



Le conseil municipal après en avoir délibéré est favorable à l'unanimité à la demande de dépôt d'une ligne basse tension au lieu-dit, atteste avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme une extension de réseau à la charge du demandeur.

D-2025-004 : Installation classée Gaec du Val de Vire : extension d'élevage laitier :

M. Le Maire informe qu'un dossier a été déposé en préfecture au titre des ICPE (**I**nstallation **C**lassée pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement) et est soumis à enquête publique du 20 janvier au 17 février 2025. Le Projet est d'augmenter le cheptel laitier des vaches laitières de 150 à 200 et le maintien de l'élevage de 712 porcs, et la mise à jour du plan d'épandage en conséquence, au sein du Gaec du Val de Vire, situé au 31 Le Hamel, Gourfaleur.

Le conseil municipal délibère favorablement à la majorité (1 abstention)

D-2025-005 Révision des loyers et indice de référence de locaux professionnels pour la sophrologue Mme Olivacce.

Actuellement, le loyer pour Le bail à usage professionnel de la sophrologue Mme Caroline OLIVACCE, doit être révisé chaque année le 15 décembre.

A la demande du SGC Saint-Lô, un avenant est proposé pour modifier la date de révision. la date anniversaire de révision proposée est le 1^{er} janvier année N avec un indice de référence 2^{ème} Trimestre année N-1.

Actuellement au 1^{er} janvier 2025 le loyer est de 241 € ht avec un indice de référence ILAT DE 136.45 ;

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer l'avenant.

A l'avenir, tous les loyers des baux signés seront révisés le 1^{er} janvier au terme d'une année complète de location

Le conseil municipal délibère favorablement et autorise M. Le Maire à signer la convention

D-2025-006 : vente bâtiment du bourg de Soulles route de la liberté :

M. Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du mois de mai 2024, il a été autorisé pour mettre en vente le bâtiment commercial avec un appartement au 1^{er} étage actuellement loué, ainsi que les trois garages, et un peu de terrain à l'arrière du bâtiment, le tout pour un surface d'environ 2400m² situés sur les parcelles 50546 581 B430, B 764 et B763 pour un montant de 90 000 €-95 000 €. (Délibération N° D-2024-054 du 21 mai 2024)

4





L'Agence Faudais a reçu une proposition à 85 000 € net vendeur et 7000 € de frais d'honoraires pour l'agence soit un total à payer de 92 000 €.

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Sous réserve de l'avis favorable des services du Domaine, le conseil municipal délibère favorablement à la majorité (16 favorables-1 abstention-3 contres) pour vendre

D-2025-007 : Avenants Future- Mairie et équipements :

M. Le maire présente les différents avenants pour les travaux de la future mairie

➤ **Pour le lot n° 2 Terrassements VRD aménagement extérieurs entreprise BOUTTE :**

La tranchée pour la réalisation du branchement du réseau éclairage extérieur est réalisé par l'entreprise BOUTTE, alors que les fourreaux sont posés par la SORAPEL, mandatée par le SDEM. Pour cette tranchée, un avenant N° 4 est nécessaire :

Conformément à la délibération du 19 septembre 2023 (D-2023-081-M1), le montant du marché pour le lot n°2 était de 197 823.95 € ht.

Avenant n°1 (délibération n°D-2024-081) :	+ 11 856.00 € ht
Avenant n°2 (délibération n°D-2024-114-M2) :	+ 6 270.00 € ht
Avenant n°3 (délibération n°D-2024-114-M2) :	-4 240.00 € ht
Avenant n°4 (délibération n°D-2025-007) :	+ 3 080.00 € ht

Total après avenant : 214 789.95 € ht
Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

➤ **Pour le lot n°5 Couverture Zinguerie entreprise DUPREY-LENGRONNE :**

La Pose de l'antenne wifi de secours fournie par Dataouest nécessite un avenant.

Conformément à la délibération du 19 septembre 2023 (D-2023-081-M1), le montant du marché pour le lot n°2 était de

Entreprise DUPREY LENGRONNE tranche ferme :

+ 14 200.46 € ht

Avenant n°1(délibération n°D-2025-007) : + 495.00 € ht

Total après avenant : 14 695.46 € ht

6

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

➤ **Pour le lot n° 11 lot électricité entreprise BLIN-LEMONNIER :**

Le passage d'un câble RJ 45 pour le branchement des caméras n'était pas prévu dans le contrat initial.

Conformément à la délibération du 19 septembre 2023 (D-2023-081-M1), le montant du marché pour le lot n°11 était de (Tranche Ferme) 51 916.50 € ht.

Avenant n°1 (délibération n°D-2024-081) : + 1 325.81 € ht

Avenant n°2 : (délibération n°D-2024-114-M2) + 968.64 € ht

Avenant n°3 : (délibération n°D-2025-007) + 781.00 € ht

Total après avenant : 54 991.95 € ht

D-2025-008 : équipements future mairie :

Equipements :

- **Mobilier** : Un devis de mobilier supplémentaire a été demandé auprès de Neveu Bureau concept pour un montant de 286.20 € ht pour un caisson mobile assorti au bureau

- **Repeinte de la borne et déplacement :**

M. Le Maire rappelle que lors de sa délibération N° D-2024-113 du 5 novembre 2024, le conseil municipal avait retenu l'option suivante :

Conseil municipal du 21/01/2025

Commune de Bourgvallées

l'option pour le déménagement de la borne repeinte à l'unanimité à 1076 €ht et accepte le devis d'A2 display pour le déménagement à 650 € ht et le devis de la SARL SPBN pour un montant de 426 €ht.

Or dans ce scénario, l'agent communal doit démonter la borne et la mettre à l'abri à l'atelier afin qu'une personne de la commune emmène la coque métallique se faire repeindre près d'Avranches dans les ateliers de SPBN. Cela semble contraignant et surtout engager la responsabilité de la commune si à l'avenir un dysfonctionnement de la borne apparaît.

En lieu et place du devis de 650 € ht de déménagement, A2 display propose un devis de 1650 € ht pour démonter la borne, la remise en état et peinture dans leurs ateliers, pour ensuite l'installer à sa place définitive.

Le conseil municipal retient cette solution à l'unanimité.

➤ **Contrôle électrique par l'entreprise SOCOTEC :**

l'entreprise SOCOTEC propose, pour la future mairie un contrat de contrôle annuel avec les prestations suivantes :

Une vérification initiale des installations électriques (obligatoire pour les ERP) à 540 € ht

Une vérification périodique aux dates anniversaires d'ouverture dès 2026 pour un montant de 379.20 € ht.

L'entreprise SOCOTEC contrôle tous nos établissements recevant du public (E.R.P).

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

➤ **Déménagement :**

Un devis a été demandé à DEMECO pour déménager les meubles de la mairie actuelle, les meubles stockés actuellement dans l'atelier, ainsi que la réalisation et le déménagement des cartons de la salle d'archive.

Le montant du devis s'élève à 2300 € ht ; Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

Le déménagement est prévu le 13 et 14 février 2025.

L'emménagement des locaux par le service administratif, l'installation de l'informatique sont prévus les 17 et 18 février 2025

L'agence Postale déménage le mercredi 19 février 2025.

D-2025-009 : Demande DETR-DSIL pour réfection salle des fêtes de

Soulles :

M. Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour demander la subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement la DETR / DSIL au titre de la catégorie 4 pour la réfection de la salle de convivialité de Soulles

Selon le plan de financement suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
changement des menuiseries extérieures	B PLAST	27 042.33 €		27 042.33 €
ravelement des façades	RD PEINTURE	17 932.55 €		17 932.55 €
étanchéité Charpente	FAUVEL entreprise	11 977.16 €		11 977.16 €
imprévus 10 %		5 695.20 €		5 695.20 €
Sous-total travaux ou acquisitions		62 647.24 €	0.00 €	62 647.24 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		62 647.24 €	0.00 €	62 647.24 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0.00%
DETR		sollicité	12 529.45 €	20.00%
DSIL				0.00%
FNADT				0.00%
Autres aide État				0.00%
Conseil régional				0.00%
Conseil départemental				0.00%
EPCI				0.00%
Autre collectivité				0.00%
à préciser				0.00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		12 529.45 €	20.00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0.00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		50 117.80 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		50 117.80 €	80.00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			62 647.24 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité, valide le projet et autorise M. Le Maire à constituer le dossier et produire toutes pièces afférentes pour solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL

D-2025-010 : Demande DETR-DSIL pour isolation logement communal du

Mesnil-Herman

M. Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour demander la subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement la DETR / DSIL au titre de la catégorie 4 pour la réfection du logement communal du Mesnil-Herman
Selon le plan de financement suivant :

Collectivité : **BOURGVALLEES**
Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Isolation et changement mode chauffage logement LMH

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes				
DPE Projeté			A proratiser le cas échéant	
	CAEN DIAG	245.00 €		245.00 €
Sous-total MOE/Études		245.00 €	0.00 €	245.00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
isolation extérieur	VARIN	57 320.91 €		57 320.91 €
chauffage	blin lemonnier	20 490.14 €		20 490.14 €
imprévus 10 %		7 781.11 €		7 781.11 €
Sous-total travaux ou acquisitions		85 592.16 €	0.00 €	85 592.16 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		85 837.16 €	0.00 €	85 837.16 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0.00%
DETR				0.00%
DSIL		sollicité	34 334.86 €	40.00%
FNADT				0.00%
Autres aide État				0.00%
Conseil régional				0.00%
Conseil départemental				0.00%
EPCI				0.00%
Autre collectivité				0.00%
à préciser				0.00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		34 334.86 €	40.00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0.00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		51 502.29 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		51 502.29 €	60.00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			85 837.16 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité, valide le projet et autorise M. Le Maire à constituer le dossier et produire toutes pièces afférentes pour solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL

D-2025-011 : reste à réaliser 2024 à inscrire en 2025 au budget principal

11600 :

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

M. Le Maire présente les restes à réaliser au 31 décembre 2024 qui sont les sommes engagées et qui part conséquent doivent obligatoirement être reportés au BP 2025



Commune de Bourgvallées

Etat des restes a réaliser du budget principal 11600

Cpte	Intitulé	Tiers	RAR à reporter
DEPENSES			
204182	Pont de Putanges St Romphaire	Conseil départemental	70 000.00 €
204182	Candélabres	SDEM	13 535.67 €
204182	Candélabres mairieB	SDEM	18 000.00 €
sous-total compte 204182			101 535.67 €
Total chapitre 20			101 535.67 €
2131	Réparation mur place de la mairie St Romphaire	St Amand bâtiment	4 303.45 €
2131	Paratonnerre église St Romphaire	Bodet	12 302.40 €
sous-total compte 2131			16 605.85 €
2132	Cheminée fournil boulangerie St Samson	Goutal	2 163.93 €
sous-total compte 2132			2 163.93 €
2152	Voirie Maîtrise d'œuvre	TECAM	1 321.00 €
2152	Travaux marché voirie	TP Boutté	78 262.20 €
2152	Sécurisation accès cimetière St Romphaire	Porée Jean-Michel	10 000.00 €
2152	Aménagt carrefour rte Val-de-Vire continuité piétonnière LMSV	Porée Jean-Michel	7 212.82 €
2152	Panneaux signalisation voirie	Mavasa	475.50 €
sous-total compte 2152			97 271.52 €
21622	Restauration tableau Vierge à l'enfant église LMSV	Santoro Gwendoline	3 580.00 €
sous-total compte 21622			3 580.00 €
2184	Coques chaises salle des fêtes LMH	Neveu bureau	810.48 €
sous-total compte 2184			810.48 €
2188	Chariot réglabe tapis judo SMA	Neveu bureau	1 463.30 €
2188	Jeux extérieurs garderie	Leclerc Odyssee	200.00 €
sous-total compte 2188			1 663.30 €
Total chapitre 21			122 095.08 €
231	Mairie réhabilitation	multiples entreprises	665 377.59 €
231	Aménagement enclos paroissiaux Soulles	TSE	21 800.00 €
231	Aménagement enclos paroissiaux LMH	TSE	15 400.00 €
sous-total compte 231			702 577.59 €
Total chapitre 23			702 577.59 €
TOTAL restes à réaliser dépenses :			926 208.34 €

Cpte	Intitulé	RAR à reporter	
RECETTES			
SUBVENTION DEPARTEMENT			
1323	Eglise DRAC (bannière) LMSV	3 185.20 €	
sous-total compte 1323			3 185.20 €
DETR			
13461	Nouvelle mairie	73 074.28 €	
13461	Cheminement piétonnier St-Romphaire	3 811.50 €	
sous-total compte 13461			76 885.78 €
138	Eglise DRAC (bannière) LMSV	1 274.00 €	
138	Nouvelle mairie contrat agglo/commune	168 850.00 €	
sous-total compte 138			170 124.00 €
TOTAL restes à réaliser recettes :			250 194.98 €

Bourgvallées, le 31 décembre 2024

Le Maire, Claude JAVALET

Le conseil municipal valide la liste présentée

D-2025-012 : dépenses avant le budget primitif 2025 (Budget 11600) :

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les dépenses suivantes à inscrire à l'autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2025.



Commune de Bourgvallées

Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (vote du 21/01/2025)

Budget 11600

Article	Intitulé	Montant
2183 - mairieB	Infrastructure informatique	5 319.60 €
2183 - mairieB	Téléphonie + lien internet	5 634.00 €
2183 - mairieB	Casque sans fil standard	230.40 €
2184 - mairieB	Mobilier	17 443.44 €
2188 - mairieB	Extincteurs	1 340.22 €
2188 - mairieB	Alarmes	2 168.60 €
2188 - mairieB	Sonorisation salle de conseil municipal	12 944.00 €
231 - cim/égl	Préparation pour dalle béton entrée église au portail LMH	900.00 €
231 - cim/égl	Cheminement en béton désactivé entrée église au portail LMH	5 482.20 €
sous-total compte 21		51 462.46 €
TOTAL des autorisations de dépenses :		51 462.46 €

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

D-2025-013 : reste à réaliser 2024 à inscrire en 2025 au budget centre de santé 11604 :

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

M. Le Maire présente les restes à réaliser au 31 décembre 2024 qui sont les sommes engagées et qui part conséquent doivent obligatoirement être reportés au BP 2025.

Etat des restes a réaliser du budget Centre de Santé 11604

Cpte	Intitulé	Tiers	RAR à reporter
DEPENSES			
2135	Plafond en placo neuf	RD peinture	3 660.00 €
2135	Faux plafond	Varin	16 627.13 €
2135	Faux plafond complémentaire	Varin	1 344.00 €
2135	Remplacement télécommande volet	EURL Luloulola	475.42 €
2135	Remplacement moteur volet	EURL Luloulola	1 083.58 €
2135	PAC aérothermique air-air	Blin/Lemonnier	11 620.49 €
sous-total compte 2135			34 810.62 €
Total chapitre 21			34 810.62 €
TOTAL restes à réaliser dépenses :			34 810.62 €

Le conseil municipal valide la liste présentée

D-2025-014 : dépenses avant le budget primitif 2025 du centre de santé (Budget 11604) :

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les dépenses suivantes à inscrire à l'autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2025.

Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget centre de santé (vote du 21/01/2025)

Budget 11604

Article	Intitulé	Montant
2135	Electricité centre de santé	3 462.55 €
sous-total compte 21		3 462.55 €
TOTAL des autorisations de dépenses :		3 462.55 €

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

D-2025-015 : demande gracieuse occupation salle des fêtes de la Mancellière-Sur-Vire pour 10 km des écluses :

M. Le Maire informe qu'il a une demande de l'association sportive du Stade Saint-Lois Athlétisme pour continuer à bénéficier de la gratuité de la salle des fêtes et les toilettes extérieures de La Mancellière-Sur-Vire pour le dimanche 16 mars 2025 de 8h à 12h pour l'organisation de la compétition des 10 km des écluses. Le conseil municipal est invité à se positionner. M. Le Maire propose une délibération générale indiquant la gratuité des salles pour les associations de la commune ou gratuité des salles pour les associations extérieures à l'occasion de l'organisation d'une manifestation sportive ou culturelle sur le territoire de Bourgvallées. Le conseil municipal ne souhaite pas de délibération générale et redélibèrera au cas par cas.

13

Questions diverses

➤ D-2025-016 : annulation de location de salle par l'association Karaté club de Saint-Lô :

- Le Karaté club de Saint-Lô avait loué la salle le 1er mars 2025, l'association faute de participants est obligée d'annuler la réservation. 50 € vont rester facturés à l'association. La somme déjà versée déduite de 50 € sera donc remboursée à l'association.
- Le conseil municipal délibère favorablement

➤ D-2025-017 : participation de la commune en faveur des sinistrés de Mayotte :

- les collectivités peuvent verser leurs dons à un fonds de concours spécifique existant, sous la référence 1-2-00498 "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles". Ce fonds de concours vient alimenter le programme 123 "conditions de vie outre-mer" sous la responsabilité de la direction générale des outre-mer. Le versement des dons à ce fonds permet à l'État de regrouper l'ensemble des aides reçues, que ce soit de la part des collectivités, d'entreprises ou de citoyens, et ainsi de coordonner et de renforcer l'efficacité de l'utilisation de ces moyens financiers pour Mayotte. Les fonds reçus doivent alors concourir aux dépenses d'intérêt public et être mobilisés conformément à la volonté des parties versantes, à savoir les actions d'urgence et de reconstruction de Mayotte.

Suite au passage du cyclone Chido sur l'île de Mayotte le samedi 14 décembre 2024, le conseil municipal délibère favorablement pour le versement de 2 000 € d'aide en faveur des sinistrés. Le conseil délibère favorablement à la majorité (1 abstention)

- Vote du budget du 8 avril 2025
- Prochaine réunion de conseil municipal le 25 février 2025
-
- La séance est levée à 22h34

JAVALET	Claude		LERENARD	Jacky	
LECLER	Fabienne		BOUILLON	Magali	
CATHERINE	Gabriel		ASSELIN	Grégory	
DESHAYES	Catherine		GIRAULT	Natacha	
GOULET	Olivier		MARIE	Romain	absent
LEBOUVIER	Alain		VILLAIN	Laëtitia	
GUIHENEUC	Régine		LEREBOURS	Marie-Astrid	
ENGUERRAND	Roger		LEVEZIEL	Adeline	
BOULLOT	Jean-Louis		ENÉE	Jennifer	
LIENARD	Edwige	Absente	LECOEUR	Benjamin	
BRIARD	Marlène		JAVALET	Aurélie	absente
GAUTIER	Christelle		HOREL-DELVILLE	Chantal	absente
COULLERAY	Didier		HERVIEU	Jean-Claude	